



NOTE DE CONJONCTURE SUR LES FINANCES LOCALES

ETAT DES LIEUX DES FINANCES LOCALES A FIN 2024 DANS L'HERAULT

Alors que la dernière note de conjoncture sur les finances locales abordait la situation nationale des finances des collectivités locales sur la base des comptes administratifs 2024, la présente note se focalise sur la situation financière 2024 des communes héraultaises en première partie. Les données sont issues des balances comptables de la DGFIP et agrégées via l'outil de cartographie mis à disposition par [l'Observatoire des finances et de la gestion publiques locales](#).

Les résultats vous sont présentés par le biais des médianes de chaque agrégat. La médiane est le point milieu d'un jeu de données, de sorte que 50% des communes ont une valeur inférieure ou égale à la médiane et 50% des communes ont une valeur supérieure ou égale. La médiane partage donc les communes de l'Hérault en deux groupes de même effectif. Les calculs ont été effectués sur les **budgets consolidés** (budget principal et budgets annexes).

La seconde partie est consacrée aux marchés financiers.

1ERE PARTIE – LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 DES COMMUNES HERAULTAISES

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITES HERAULTAISES

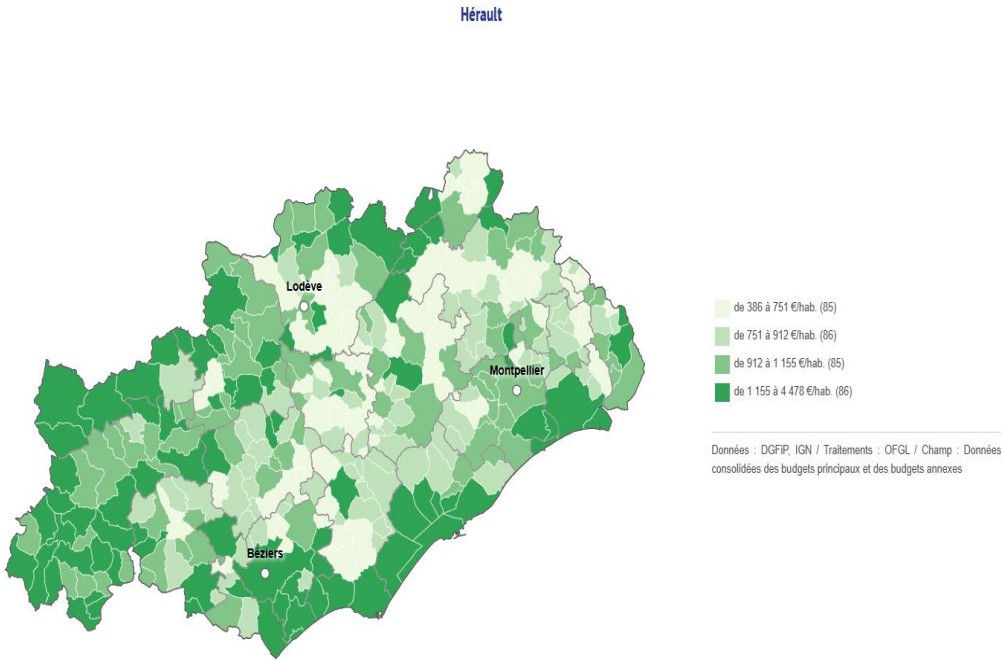
a) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement comprennent l'ensemble des dépenses récurrentes de la collectivité, nécessaires au fonctionnement de ses services et à la mise en œuvre de ses compétences, ainsi que les charges financières et les dépenses exceptionnelles qui ne modifient pas son patrimoine. L'agrégat est calculé pour chacun des budgets d'une collectivité, puis sommé pour la collectivité considérée. A ce stade, l'agrégat est brut puisqu'il inclut des flux croisés. Les flux croisés correspondent à des mouvements entre les différents budgets d'une même collectivité, la dépense d'un budget correspondant à la recette d'un autre. Le cas échéant, ces flux croisés sont identifiés, sommés puis soustraits du montant de l'agrégat brut, en vue d'obtenir un agrégat consolidé.

Sur les 342 communes que comporte le département de l'Hérault en 2024, le montant minimum de dépenses de fonctionnement par habitant est de 386 euros (contre 319 euros en 2023), le maximum de 4 478 euros (contre 4 137 euros en 2023), la médiane se situant à 912 euros (contre 853 euros en 2023).

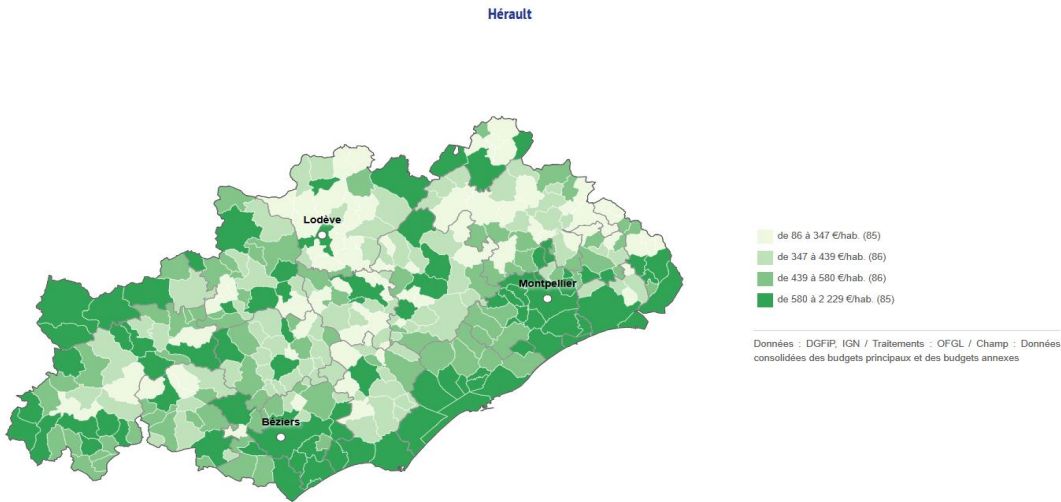
Dépenses de fonctionnement	Evolution 2024/2023
Evolution montant minimum	+ 21%
Evolution médiane	+ 6.9%
Evolution montant maximum	+ 8.2%

Communes - Dépenses de fonctionnement par habitant en 2024 (en €/hab.)



La part des frais de personnel

Communes - Frais de personnel par habitant en 2024 (en €/hab.)

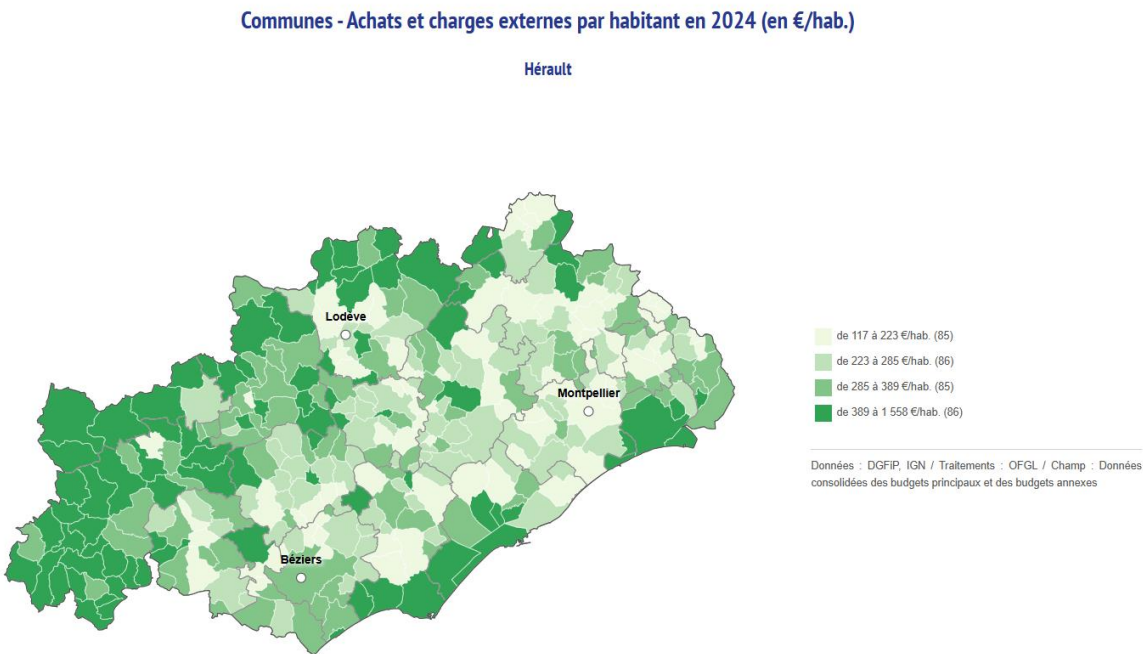


Pour les frais de personnel, la médiane se situe à 439 euros en 2024 contre 407 euros/habitant en 2023.

Dépenses de personnel	Evolution 2024/2023
Evolution montant minimum	- 8.5%
Evolution médiane	+7.8%
Evolution montant maximum	+ 2.3%

Si l'on rapporte ces montants à ceux des dépenses de fonctionnement, les frais de personnel représentent 22% pour le minimum, 48% pour la médiane et 49% pour le maximum.

Les achats et charges externes



Les achats et charges externes constituent un sous-poste des dépenses de fonctionnement. Ils comprennent l'achats de petits matériels, de matières premières, de prestations de services, mais aussi les loyers, primes d'assurance, frais d'entretien et de communication...

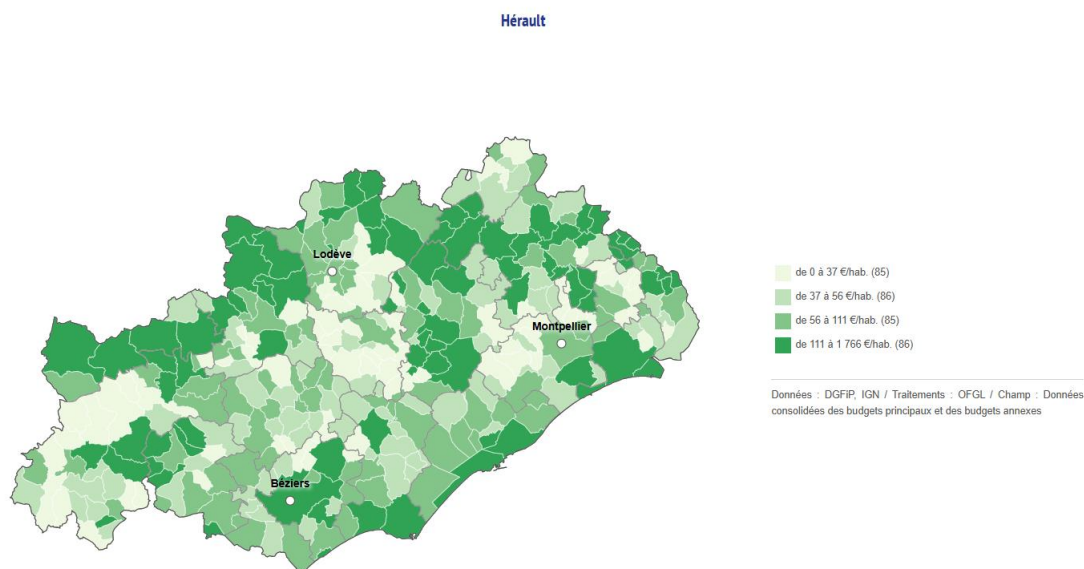
Le montant minimum est de 117 euros en 2024 (contre 85 euros/habitant en 2023), la médiane est à 285 euros en 2024 (contre 262 euros/habitant en 2023) et le maximum à 1 558 euros/hab en 2024 (contre 1 480 euros/habitant en 2023).

Achats et charges externes	Evolution 2024/2023
Evolution montant minimum	+ 37%
Evolution médiane	+8.7%
Evolution montant maximum	+5.2%

Les dépenses d'intervention

Les dépenses d'intervention constituent l'un des postes des dépenses de fonctionnement. Elles correspondent notamment aux aides et subventions attribuées par la collectivité à des tiers (particuliers, associations, autres collectivités...) et englobent également des participations obligatoires comme la cotisation aux services d'incendie et de secours.

Communes - Dépenses d'intervention par habitant en 2024 (en €/hab.)



Le montant minimum est de 0 euros¹ en 2024 (contre 0 euros/habitant en 2023), la médiane est à 56 euros en 2024 (contre 54 euros/habitant en 2023) et le maximum à 1 766 euros/hab en 2024 (contre 471 euros/habitant en 2023).

Dépenses d'intervention	Evolution 2024/2023
Evolution montant minimum	0%
Evolution médiane	+3.7%
Evolution montant maximum	+ 74%

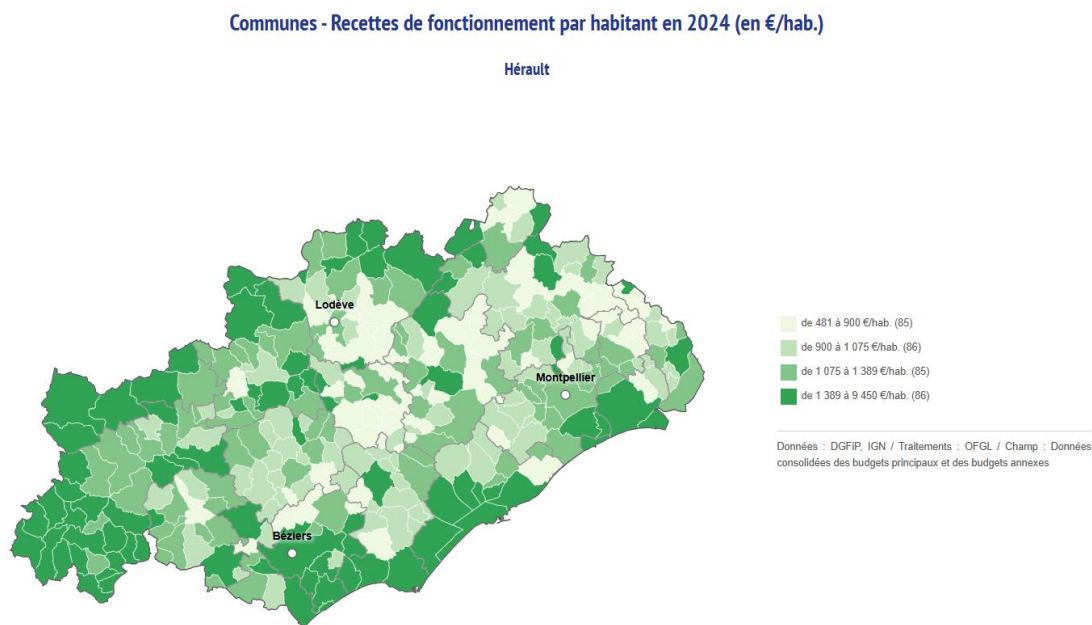
L'évolution de la dépense par habitant pour la commune concernée (85 hbts) sur la fourchette haute interroge. Il peut s'agir d'une participation à l'équilibre d'un budget annexe qui devrait néanmoins s'équilibrer avec le flux croisé. Ce taux d'évolution est donc à prendre avec précaution.

b) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement comprennent l'ensemble des recettes récurrentes de la collectivité (impôts, dotations, produit des services...), ainsi que des ressources financières et exceptionnelles (hors cessions d'immobilisations).

¹ Une commune ressort effectivement avec une participation à 0 euros (51 habitants) ;

Le montant minimum est de 481 euros en 2024 (contre 496 euros/habitant en 2023), la médiane est à 1075 euros en 2024 (contre 1052 euros/habitant en 2023) et le maximum à 9 450 euros/hab en 2024 (contre 8 456 euros/habitant en 2023).



Recettes de fonctionnement	Evolution 2024/2023
Evolution montant minimum	- 3.0 %
Evolution médiane	+ 2.2 %
Evolution montant maximum	+ 11.7 %

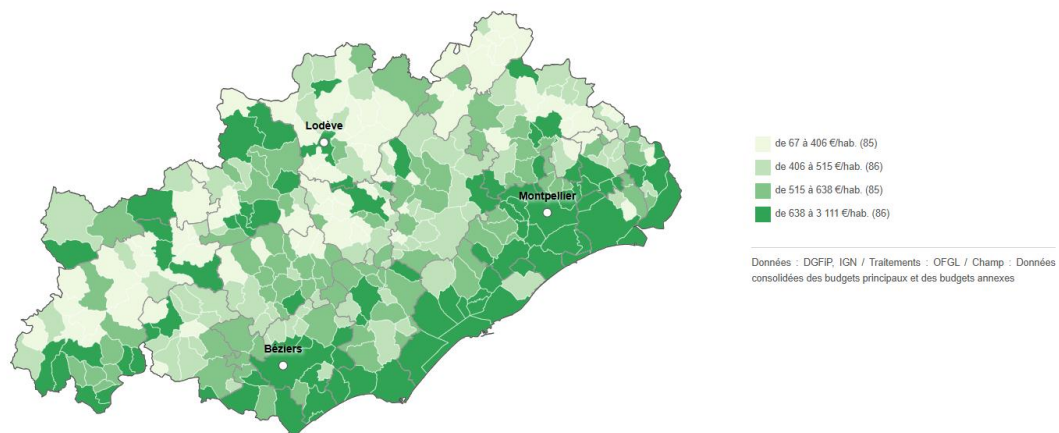
Mis à part pour la commune du haut de tableau, les dépenses apparaissent sur ces niveaux en augmentation plus rapide que celle des recettes, confirmant l'effet de ciseau et l'impact sur les niveaux d'épargne.

Les impôts locaux

Les impôts locaux constituent un sous-poste des impôts et taxes. Ils correspondent au produit de la fiscalité directe locale sur les ménages et les entreprises (taxes foncières et d'habitation résidences secondaires...), diminué des éventuels versements effectués par la collectivité au titre de ces impôts locaux mais augmenté des versements fiscaux perçus par la collectivité.

Communes - Impôts locaux par habitant en 2024 (en €/hab.)

Hérault



Impôts locaux	Evolution 2024/2023
Evolution montant minimum	- 1.4 %
Evolution médiane	+ 4.7 %
Evolution montant maximum	+ 5.1 %

Pour mémoire, le coefficient de revalorisation des impôts locaux (évolution des bases locatives cadastrales hors nouvelles constructions) était de +1.7% en 2025.

C'est aujourd'hui pour les communes le principal axe d'augmentation des recettes de fonctionnement mais il est difficile à actionner vu le niveau élevé d'imposition en France. **En 2026, le coefficient de revalorisation des bases d'imposition serait de seulement + 1.0 % maximum.**

Les concours de l'Etat

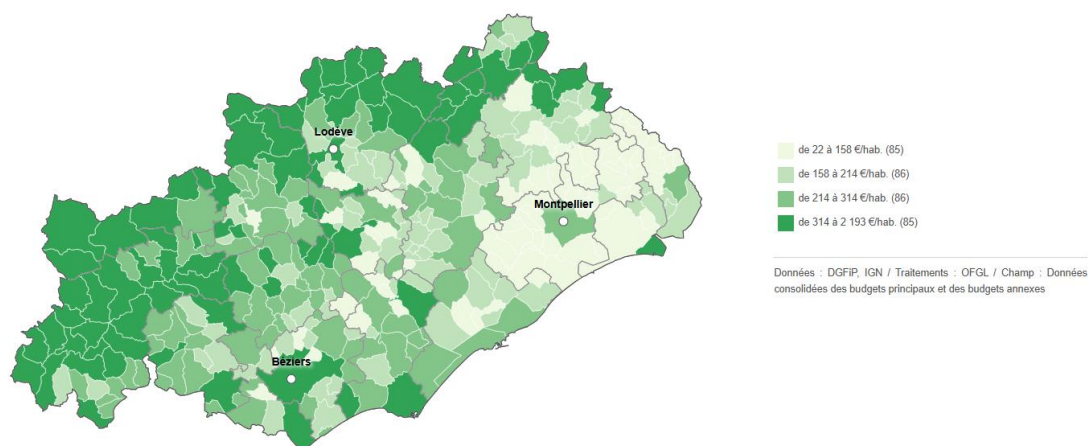
Les concours de l'Etat constituent un sous-poste des recettes de fonctionnement. Ils correspondent à diverses contributions de l'Etat au fonctionnement des collectivités locales, mais également aux attributions de péréquation et aux compensation fiscales.

Le montant minimum est de 22 euros en 2024 (contre 20 euros/habitant en 2023), la médiane est à 214 euros en 2024 (contre 207 euros/habitant en 2023) et le maximum à 2 193 euros/hab en 2024 (contre 1 530 euros/habitant en 2023).

Concours de l'Etat	Evolution 2024/2023
Evolution montant minimum	+ 1.1%
Evolution médiane	+ 3.8 %
Evolution montant maximum	+ 43.0 %

Communes - Concours de l'Etat par habitant en 2024 (en €/hab.)

Hérault



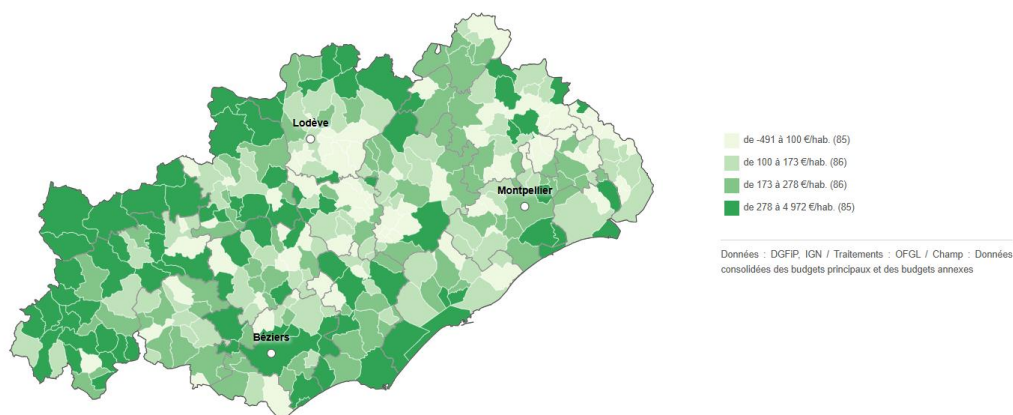
c) L'impact sur l'évolution des épargnes

L'épargne brute : médiane à 173 euros/habitant en 2024 contre 204 euros/habitant en 2023 (- 15.2%)

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'année. Elle constitue l'épargne dégagée par le fonctionnement de la collectivité. Cette épargne finance prioritairement le remboursement du capital de la dette et, le cas échéant, les investissements de la collectivité.

Communes - Epargne brute par habitant en 2024 (en €/hab.)

Hérault



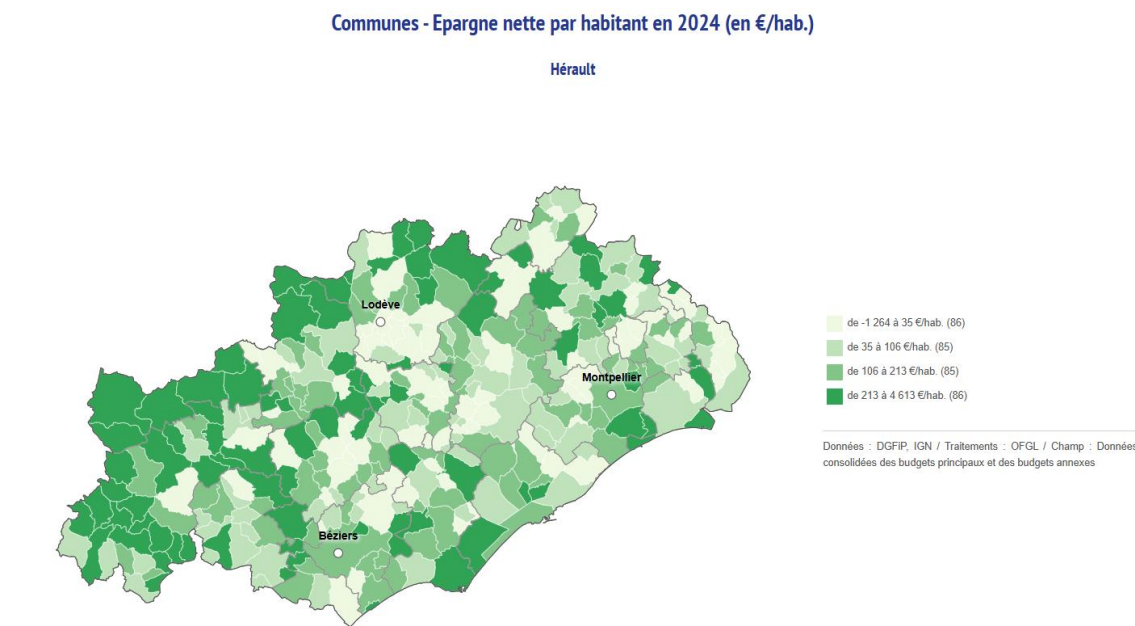
23 communes sur 342 apparaissent avec une épargne brute négative en 2024 alors qu’elles n’étaient que 9 en 2023.

Niveau d’épargne brute en euros/habitant	Nombre de communes 2023	Nombre de communes 2024
Epargne brute négative	9	23
0<Epargne brute<500	298	285
501<Epargne brute<1 000	23	27
1 001<Epargne brute<4 972	12	7

L’épargne nette : médiane à 106 euros/habitant en 2024 contre 126 euros/habitant en 2023

L’épargne nette correspond à la différence entre l’épargne brute et le remboursement du capital de la dette de l’année. Elle constitue l’épargne disponible pour financer les investissements de la collectivité.

55 communes sont en épargne nette négative en 2024.²



Niveau d’épargne nette en euros/habitant	Nombre de communes 2023	Nombre de communes 2024
Epargne nette négative	44	55
0<Epargne brute<500	274	263
501<Epargne brute<1 000	13	19
1 001<Epargne brute<4 972	11	5

² Une épargne négative est en général un signal alarmant sur la situation financière de la collectivité. Il convient toutefois d’analyser au cas par cas l’origine du résultat négatif.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES HERAULTAISES

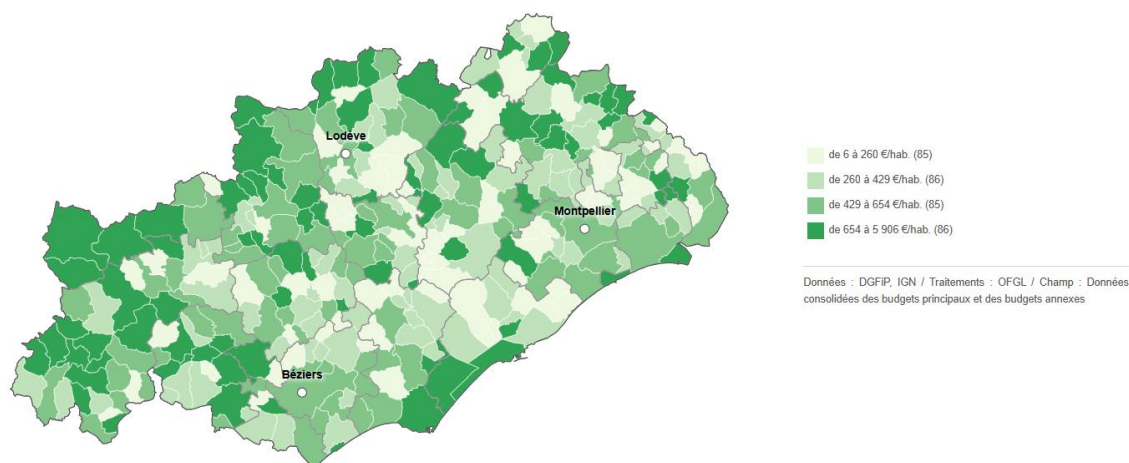
a) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement : médiane à 429 euros/habitant en 2024 contre 371 euros/habitant en 2023

Les dépenses d'équipement constituent un sous-poste des dépenses d'investissement hors remboursements d'emprunts. Elles correspondent aux opérations d'investissement réalisées sur le patrimoine propre de la collectivité. L'investissement est resté soutenu en 2024.

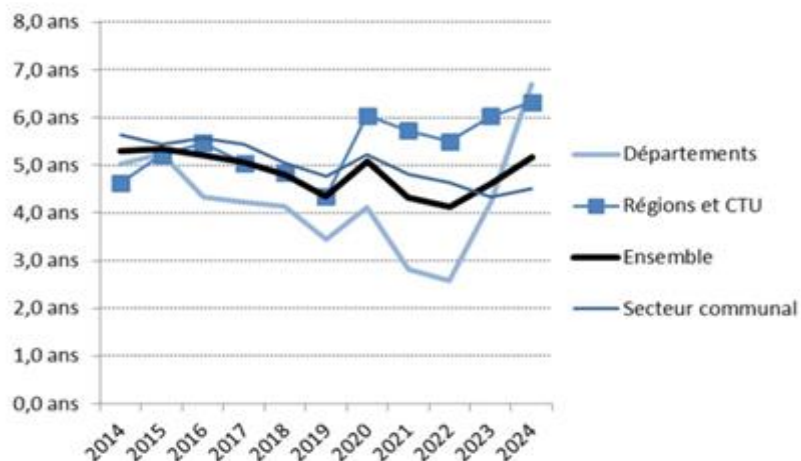
Communes - Dépenses d'équipement par habitant en 2024 (en €/hab.)

Hérault



Dépenses d'équipement	Evolution 2024/2023
Evolution montant minimum	+ 14.5%
Evolution médiane	+ 15.6 %
Evolution montant maximum	- 7.5 %

GRAPHIQUE 17 - DELAI DE DESENDETTEMENT (DETTE / EB)



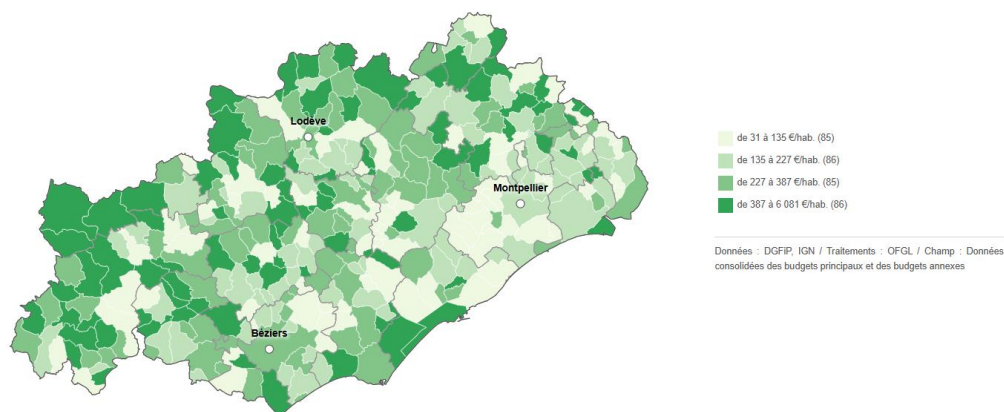
b) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement hors emprunt : médiane à 227 euros/hab en baisse par rapport à 2023 (240 €/hab)

Les recettes d'investissement hors emprunts comprennent des ressources affectées au financement de l'investissement (dotations et subventions reçues). Plus rarement, elles peuvent enregistrer des opérations sur immobilisations financières ou le remboursement d'opérations pour compte de tiers.

Communes - Recettes d'investissement hors emprunts par habitant en 2024 (en €/hab.)

Hérault



Recettes d'investissement hors emprunt	Evolution 2024/2023
Evolution montant minimum	+ 72%
Evolution médiane	-5.4 %
Evolution montant maximum	-22.3 %

Les principaux ratios (base médiane)

Ratios médians	2023	2024
Taux d'épargne brute	18.9%	16.4%
Taux d'épargne nette	11.8%	10.2%
Taux d'équipement	34.3%	36.2%
Capacité de désendettement	3.2 ans	3.6 ans
Taux d'endettement	58.3%	60%
Trésorerie en jours de dépenses	141.8	125.3

Taux d'épargne brute : rapport entre l'épargne brute et les recettes de fonctionnement

Taux d'épargne nette : rapport entre l'épargne nette (épargne brute-remboursement en capital de la dette) et les recettes de fonctionnement

Taux d'équipement : rapport entre les dépenses d'équipement brut et les recettes de fonctionnement

Capacité de désendettement : rapport entre l'encours de dette au 31/12/N et l'épargne brute

Taux d'endettement : rapport entre l'encours de dette au 31/12/N et les recettes de fonctionnement

Trésorerie : rapport entre la trésorerie au 31/12/N et les dépenses totales

En résumé, la situation financière des collectivités territoriales héraultaises sur la base des éléments médians s'est légèrement détériorée en 2024 dans un contexte macro-économique peu porteur pour les marges de manœuvre des collectivités.

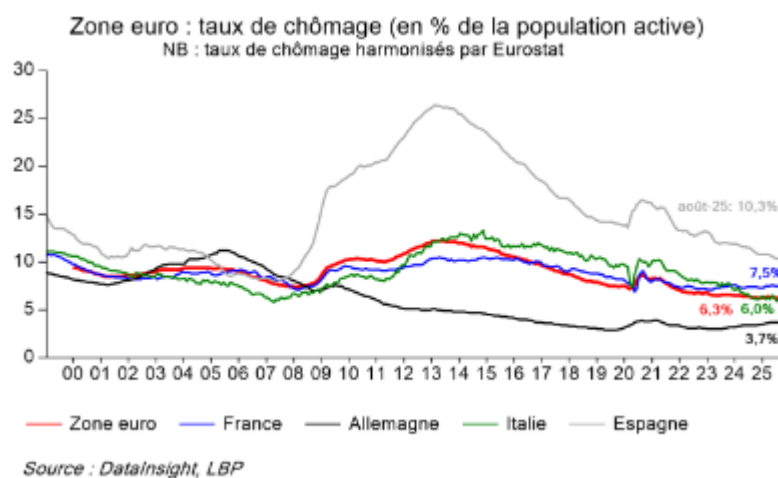
La dynamique de l'investissement est restée soutenue en faisant vraisemblablement appel à l'emprunt et aux ponctions dans la trésorerie.

L'année 2026 devrait théoriquement voir une pause au niveau des investissements si le cycle électoral est respecté. Le PLF 2026 ne présente pas d'éléments moteurs favorables aux collectivités locales avec une hausse des bases de fiscalité qui ne devrait pas dépasser les 1%.

2EME PARTIE – LES MARCHES FINANCIERS

Situation économique

La croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) est attendue en baisse : prévue à +1% dans la loi de finances 2025, la croissance s'établirait à + 0.7% en 2025. L'explication de cette baisse résiderait dans le manque de confiance des ménages et des chefs d'entreprise. Les premiers craignent le chômage et font attention à leurs dépenses d'où un taux d'épargne record en 2025 (18.9% à mi 2025 en hausse de +4.5%) ; les seconds temporisent leurs embauches et leurs investissements.

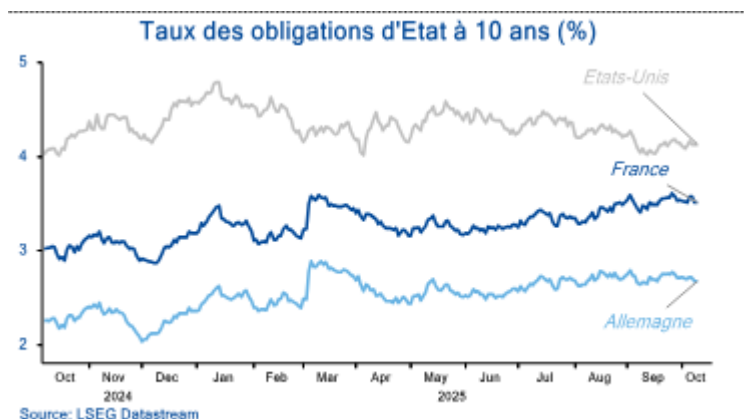


Les économistes estiment que la **dette publique va continuer à augmenter et atteindre plus de 120% du PIB**. Pour le moment, les investisseurs sont toujours là, satisfaits par les rendements proposés par la France, donc pas de baisse de taux à attendre.

Impact de la situation économique sur les taux long terme

La France continue d'avoir un écart important (environ 0.8%) avec les taux allemands en raison de l'instabilité politique existante et de l'absence de décisions sur la maîtrise des finances publiques.

A cette situation, il faut ajouter la dégradation de la note de la France par les agences de notation qui impacte également celle des collectivités locales. Les marchés financiers intègrent cet élément. Même si la double notation en cours suit également la situation financière intrinsèque de la collectivité notée, la baisse de la notation de la France, risque de renchérir les taux long terme, ce qui pourrait être accentué par le contenu du budget national et des trajectoires de déficit associés. La décisions de Moody's intervenue le 24 octobre 2025 confirme une perspective négative tandis que Standard and Poors communiquera son analyse le 28 novembre 2025. S'il y avait perte du double A, le risque de hausse des taux serait plus que probable avec à la clé un coût du financement à intégrer en hausse pour les budgets 2026 ayant recours à l'emprunt.



L'OAT (obligation assimilable du trésor) s'établit à 3.51% au 03/10/2025.

TAUX À LONG TERME

Taux à 10 ans	déc-24	sept-25	26-sept	03-oct
Allemagne	2,22	2,71	2,75	2,70
France	3,03	3,52	3,57	3,51
Italie	3,37	3,56	3,61	3,54
Espagne	2,91	3,28	3,31	3,23
Etats-Unis	4,40	4,12	4,18	4,12
Japon	1,07	1,61	1,64	1,66
Royaume-Uni	4,44	4,69	4,76	4,69

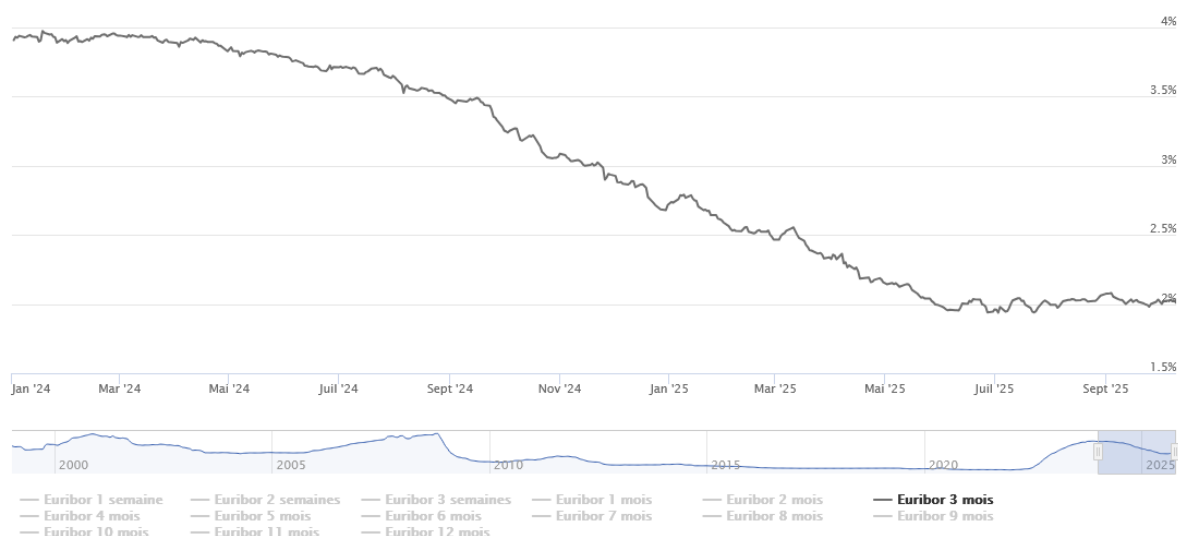
Face au taux long terme à + / - 4%, les taux variables, notamment indexés sur l'EURIBOR, restent attractifs. Depuis juillet 2025, l'euribor 3 mois tourne autour de 2% hors marge.

Graphique Euribor

Taux Euribor historiques

Zoom 1m 6m 1a tout

de 1 Jan 2024 à 10 Oct 2025



Sources :

[ActuEco – La Banque Postale -10 octobre 2025](#)

[CA Eco – Perspectives – 30/09/2025 – « Les placements des ménages sur les dépôts bancaires et en assurance vie à juin 2025 »](#)

[Etudes économiques - BNP Paribas – 09/10/2025 - « Zone Euro : l'essentiel de la baisse du coût du crédit est derrière nous »](#)

[Eco Week – BNP Paribas – 01/09/2025 - « Que retenir des développements économiques de cet été et quels sont les points à surveiller cet automne ? »](#)

[Eurostat - Données du déficit et de la dette pour 2024 - Notification du 21/10/2025](#)